

Le galléco, un dossier en... instance ?

Date : 26 octobre 2015

Aux termes de ses statuts, ce n'est pas l'assemblée générale mais le conseil des collèges qui a été choisi pour être la principale instance de l'association Galléco, chargée de "*promouvoir à travers la création d'une monnaie complémentaire, locale et solidaire, une autre manière d'échanger et de consommer, plus humaine et plus éthique*" en Ille-et-Vilaine.

Quelqu'un aurait-il une idée sur la (les) raison(s) qui fait (font) que les conseillers de la majorité représentant l'assemblée départementale au conseil des collèges refusent obstinément de dire s'il y a eu ou non une réunion du conseil des collèges depuis le 12 juin 2015 ?

Et corrélativement quelqu'un saurait-il expliquer pourquoi, contrairement à ses principes et à ses habitudes, l'association n'a pas publié le compte-rendu de la réunion du 11 septembre sur son site ?...

;-) ;-) ;-)

Ille-et-Vilaine : le Galleco, première monnaie départementale

Mots clés : Ille-et-Vilaine | solidarité | Cochez La Case | finance solidaire | monnaies locales |

Taille de la police

| Imprimer

| e-mail

| Ajouter un commentaire

